

Prix Fondation Thierry Speeckaert

**PRIX DE LA
FONDATION
THIERRY
SPEECKAERT**



Formulaire de candidature 2026

Secrétariat :

NTF asbl
Chaussée de Namur 47
5030 Gembloux
081 26 35 83
info@ntf.be
www.ntf.be



NTF asbl

Chaussée de Namur 47 5030 Gembloux | T +32 (0)81 26 35 83 | info@ntf.be | www.ntf.be
N° Ent : 0862.395.128 | RPM Liège | ING BE94 3101 8020 9114

Formulaire de candidature 2026

Veuillez introduire votre candidature

pour le 30 novembre 2026 au plus tard à info@ntf.be

1. Le candidat

Prénom, nom, année de naissance, activité principale, adresse, coordonnées téléphoniques et mail. S'il s'agit d'une société merci de donner aussi le nom, statut juridique de la société, sa date de création, son numéro d'entreprise, objet social et son adresse.

2. Résumé du projet

Donner un titre à votre projet. Décrire l'origine, les motivations, les enjeux et objectifs du projet.

3. Critère 1 : Investissement dans un domaine familial (25%)

Décrire la propriété et son caractère familial. Expliquer en quoi les liens familiaux sont renforcés par le projet. Décrire les mesures prises concernant le bâti.
Décrire éventuellement le caractère historique du lieu.

4. Critère 2 : Impacts environnementaux, sociétaux et économique (40%)

- **Environnement** : les critères évalués seront la restauration et la création d'habitats (biotopes), les aménagements réalisés pour la faune sauvage et la biodiversité, les techniques d'exploitation durables (agricole et sylvicole), les mesures de protection ou d'attention dans la gestion de l'eau et des sols, la capture de CO₂...
- **Social** : comment le projet impacte-t-il favorablement le paysage ? existe-t-il des activités de chasse, de pêche ou de tourisme ? Quel impact le projet a-t-il sur les liens sociaux élargis (villageois, promeneurs, visites, formation...). Décrire les modes de communication à propos du projet et la présence éventuelle de formation du grand public.
- **Economique** : décrire en quoi le projet permet ou permettra dans un futur proche des revenus pérennes pour la propriété. Une rentabilité économique (à plus ou moins court terme) est impérative.

5. Critère 3 : Etat d'avancement du projet – utilisation du prix - pérennité du projet (25%)

Décrire l'état d'avancement du projet ainsi que les différentes phases réalisées, en cours et prévues. Décrire les moyens mis en œuvre. Décrire précisément comment le prix sera utilisé (le montant peut être partagé entre plusieurs lauréats). Démontrer le caractère pérenne du projet.

6. Critère 4 : Caractère innovant et défense de la ruralité (10%)

Décrire le ou les caractères innovants de votre projet. Expliquer votre implication personnelle dans la ruralité (adhésion éventuelle à des asbl, mandat citoyen, ...)



NTF asbl

Chaussée de Namur 47 5030 Gembloux | T +32 (0)81 26 35 83 | info@ntf.be | www.ntf.be

N° Ent : 0862.395.128 | RPM Liège | ING BE94 3101 8020 9114